



Extrait du registre

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 064-216401471-20260202-02022026DCM03-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 29/01/2026
Affichée le 29/01/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Pierre OLÇOMENDY, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Vanessa BEAU (procuration à Mikael DACHARY), Fabienne SALLABERRY (procuration à S. SIBERCHICOT), Véronique SANCHEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCM 03 : Indemnités de fonction d'élus

Par délibération en date du 09 juillet 2024, modifiée par la délibération en date du 14 avril 2025, ont été fixées les conditions d'attribution, ainsi que le montant des indemnités de fonction allouées aux élus : Maire, adjoints, conseillers municipaux attributaires des délégations et autres conseillers municipaux.

Suite à la démission en date du 14 décembre 2025 de M. Sébastien LASSEGUETTE, conseiller municipal sans délégation du Maire et son remplacement à cette même date par M. David ETCHECHURY, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités de fonctions.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à jour du tableau des indemnités de fonctions tel que joint à la présente délibération
- **Attribue** à M. David ETCHECHURY conseiller municipal sans délégation du Maire une indemnité de fonction de 90.02 € (représentant 2.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU

COMMUNE DE BRISCOUS
Strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants

Tableau des indemnités de fonctions des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux

1 / Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Valeur de l'indemnité mensuelle	Indemnité totale
Maire	55,7 %	2 289,56 €	2 289,56 €
Adjoint	21,38 %	878,83 €	878,83 € X 6 adjoints = 5 272,98 €
Montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser			<u>7 562,54 €</u>

2 / Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité mensuelle
Maire <i>(soit le taux maximal, soit le taux voté sur demande du Maire)</i>	37.22 %	1 529.94 €
1 ^{er} Adjoint : Patricia LARRONDE	12.05 %	495.32 €
2 ^{ème} Adjoint : Alain ÇUBURU	12.05 %	495.32 €
3 ^{ème} Adjoint : Stéphanie SIBERCHICOT	12.05 %	495.32 €
4 ^{ème} Adjoint : Alain ITHURBIDE	12.05 %	495.32 €
5 ^{ème} Adjoint : Maria JULLIAN	12.05 %	495.32 €
6 ^{ème} Adjoint: Eric HIRIART-URRUTY	12.05 %	495.32 €
Conseillers Municipaux avec délégation du Maire	4.38 %	180.04 € x 4 conseillers avec délégation du Maire = 720,16 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

SLOW

ID : 064-216401471-20260202-02022026DCM03-DE

Conseillers Municipaux sans délégation	2,19%	90,02 € x 12 conseillers sans délégation = 1 080,24 €
Montant global des indemnités allouées		<u>6 302.26 €</u>